

ASSOCIATION RESEAU MEDITERRANEE

Centre Hospitalier Edouard Toulouse

*118 rue de Mimet
13015 MARSEILLE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUDITA

***Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près
la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
25 Rue SYLVABELLE – 13 006 MARSEILLE***

Ce rapport contient 31 pages.

ASSOCIATION RESEAU MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Centre Hospitalier Edouard Toulouse

118 rue de Mimet

13015 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

AUDITA

Société inscrite à la Compagnie des

Commissaires aux Comptes près

la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

25 Rue SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

ASSOCIATION RESEAU MEDITERRANEE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Centre Hospitalier Edouard Toulouse

118 rue de Mimet

13015 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association réseau méditerranée, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- Dans la note « Règles générales », concernant l'application du règlement ANC 2022-06, la présentation des comptes annuels a été adapté en fonction des dispositions dudit règlement.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 18 juin 2026



AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près
la Cour d'appel d'Aix-en-Provence*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2026 12			Exercice N-1 31/12/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	6 975		6 975		6 975	
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	78 569	62 622	15 947	15 198	749	4. 93
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		85 544	62 622	22 922	15 198	7 724	50. 82
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	13 962		13 962	6 266	7 696	122. 82
	Charges constatées d'avance (2)				2 534	2 534-	100. 00-
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 289 252		2 289 252	2 408 531	119 279-	4. 95-
Total III		2 303 215		2 303 215	2 417 331	114 116-	4. 72-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 388 758	62 622	2 326 136	2 432 528	106 392-	4. 37-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2026	12	31/12/2025	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	25 417		25 417			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	133 885		133 885			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres	105 380		95 471		9 909	10. 38
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	481 460		9 909		471 552	NS
	Situation nette (sous total)	746 143		264 683		481 460	181. 90
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	746 143		264 683		481 460	181. 90
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	1 277 619		1 277 619			
	Total III	1 277 619		1 277 619			
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			130 548		130 548-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	47 214		352 831		305 618-	86. 62-
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	113 209		187 535		74 327-	39. 63-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	141 952		219 313		77 361-	35. 27-
	Produits constatés d'avance						
	Total V	302 374		890 227		587 853-	66. 03-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 326 136		2 432 528		106 392-	4. 37-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	24 224		29 135		4 911-	16. 86-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	31 418		50 325		18 907-	37. 57-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	4 561 769		2 673 214		1 888 554	70. 65
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	14 290		306 170		291 880-	95. 33-
Autres produits	11		20		9-	43. 93-
Total I	4 631 712		3 058 864		1 572 848	51. 42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 519 788		1 966 871		552 917	28. 11
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	64 122		52 172		11 950	22. 90
Salaires et traitements	693 780		589 194		104 587	17. 75
Cotisations sociales	290 288		244 218		46 070	18. 86
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 518		10 086		432	4. 28
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	934 028		5 101		928 927	NS
Autres charges	6 047		6 448		400-	6. 21-
Total II	4 518 571		2 874 089		1 644 482	57. 22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	113 141		184 775		71 634-	38. 77-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	5 190		6 522		1 333-	20. 43-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	5 190		6 522		1 333-	20. 43-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	5 190		6 522		1 333-	20. 43-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	118 330		191 297		72 967-	38. 14-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	698				698	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	109 120		188 273		79 153-	42. 04-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	108 422-		188 273-		79 851	42. 41
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	4 637 600		3 065 387		1 572 213	51. 29
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 627 691		3 062 362		1 565 329	51. 12
5. EXCEDENT OU DEFICIT	9 909		3 024		6 884	227. 62

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association de Périnatalité PACA CORSE MONACO a pour objet de coordonner et soutenir la communauté des acteurs de PACA Corse Monaco pour accompagner au mieux le bien-être de l'enfant et son devenir et de ses parents en veillant au suivi des plus vulnérables de façon harmonieuse.

Le Réseau de Périnatalité PACA Corse Monaco a pour objet de coordonner et de soutenir la communauté des acteurs de PACA Corse Monaco pour accompagner au mieux le projet préconceptionnel, les diagnostics prénatals et les projets, le déroulement de la grossesse, les conditions de la naissance et leurs impacts sur le bien-être de l'enfant et de ses parents, et leur devenir en veillant au suivi des plus vulnérables de manière harmonieuse.

Le réseau vise également à soutenir les professionnels de santé autour des thèmes de la santé sexuelle incluant la contraception, l'interruption de grossesse), la santé environnementale et de la précarité et la santé mentale.

Les objectifs assignés au réseau présentement créé sont les suivants :

- L'Evaluation : cette mission consiste dans la collecte et l'analyse de l'information, s'agissant du suivi de l'activité des maternités et services de néonatalogie, de la synthèse des données épidémiologiques dans les domaines concernés et relatives à l'inter région, de la réalisation d'enquêtes épidémiologiques spécifiques, et de la mise en place de recueils de données spécifiques sur l'inter-région. Par ailleurs, le réseau peut contribuer à la recherche en santé périnatale
- La Coordination des professionnels :
 - Rédaction et diffusion des recommandations et des référentiels de bonne pratique,
 - Formation des professionnels,
 - Evaluation des pratiques
 - Mise en place d'annuaires des professionnels ;
 - Définition des protocoles de dépistage ou de prise en charge,
 - Mise à disposition d'outils d'information et de dépistage auprès des professionnels

- Information et accompagnement du public : édition des documents d'information à destination des femmes enceintes et de leur entourage, mise à disposition de la liste des maternités et des professionnels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 432 528.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 631 712.07 Euros et dégageant un excédent de 9 908.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Remboursement 100 000€ à l'ARS en date du 4/12/25
Changement de règlementations comptable liée à
l'ANC 2022-06

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

L'exercice clos a été établi conformément aux dispositions du Plan Comptable Général modifié par le règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au PCG relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux événements majeurs et inhabituels ;
- La suppression des transferts de charges, remplacés par des imputations directes en diminution des charges ou en augmentation des produits ;
- Une refonte de la présentation des états financiers et de l'annexe, avec des modèles simplifiés et des informations qualitatives renforcées.

Méthodes comptables appliquées :

- Les cessions d'immobilisations et les quotes-parts de subventions d'investissement sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation (comptes 65 et 75) ;
- Les indemnités d'assurance liées à des sinistres d'exploitation et certaines provisions sont également intégrées au résultat d'exploitation ;
- Les comptes de transferts de charges ont été supprimés, les remboursements de charges étant imputés directement sur les comptes concernés.

Dispositions transitoires :

Conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (PCG) :

- Les changements de présentation des états financiers n'ont pas donné lieu à retraitement des exercices antérieurs ;

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les reclassements et suppressions de comptes (notamment transferts de charges) ont été effectués prospectivement à compter de l'ouverture de l'exercice ;
- Les comparatifs de l'exercice précédent sont présentés selon les anciennes règles, sans retraitement, sauf mention contraire dans l'annexe.

Ces évolutions peuvent affecter la comparabilité avec les exercices précédents.

Les principales incidences de ce changement de réglementation comptable portent sur :

Le résultat exceptionnel qui enregistre désormais les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Ainsi, les mises au rebut ou cession d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice ont été enregistrées dans le résultat d'exploitation ;

La suppression des transferts de charges. Les remboursements de frais de personnel, sont désormais comptabilisés au crédit des charges de personnel réduisant d'autant le poste « Cotisations sociales » du compte de résultat. Ils s'élèvent à 290288 € au 31 décembre 2025 contre 244218 € pour l'exercice précédent, figurant dans le poste « Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge » du compte de résultat.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	25 417				25 417
Fonds propres avec droit de reprise	133 885				133 885
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	92 447		6 049	3 024	95 471
Excédent ou déficit de l'exercice	3 024		6 884		9 909
Situation nette	254 774		12 933	3 024	264 683
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	254 774		12 933	3 024	264 683

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	25 417								25 417	
Fonds propres avec droit de reprise	133 885								133 885	
Report à nouveau	92 447						3 024		95 471	
Excédent ou déficit de l'exercice	3 024				6 049				9 909	
					6 884					
TOTAL	254 774				12 933		3 024		264 683	

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	357 881	142 706	777 032				1 277 619
FONDS DEDIES ECHOCOL	48 921				48 921 -		
FONDS DEDIES ARS	202 995	142 706			48 921		394 622
FONDS DEDIES SANTE ENVIR							
FONDS DEDIES EDUCATION S	35 262 -		14 290 -				49 552 -
FONDS DEDIES CNAM COCON	70 470		770 854				841 324
FONDS DEDIES ARS COCON	70 757		20 468				91 225
TOTAL	357 881	142 706	777 032				1 277 619

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	730	730	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	891	891	
Charges constatées d'avance	2 534	2 534	
TOTAL	4 155	4 155	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	130 548	130 548		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	352 831	352 831		
Personnel et comptes rattachés	48 181	48 181		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 545	92 545		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	46 809	46 809		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	219 313	219 313		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	890 227	890 227		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 576
Dettes fiscales et sociales	122 827
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	217 403

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 534
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 534

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	19
Ouvriers	
Total	29

Médecin sans statut hospitalier = 4 personnes

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements recus

Actions de garanties des administrateurs Avals cautions accordés ENGAGEMENT RECU " RESEAU SECURITE NAISSANCE "	323 671
Total	323 671

Dans le cadre du rapprochement des structures " Réseau Méditerranée " et " Réseau Sécurité Naissance " cette dernière s'est engagée à transférer ses fonds dédiés d'un montant de 323 671 € à la structure " Réseau Méditerranée ". versement effectif en date du :

- 03/06/2016 pour un montant de 109 562 €;
- 10/06/2016 pour un montant de 213 381 €;
- 23/06/2016 pour un montant de 726 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode droits accumulés avec projection salariale de 1,50 % majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 3,96 %, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés à 7039.28 euros